

---

# comment choisir entre la sarl et la sas ?

---

Comparaison des règles de fonctionnement  
de la SARL et de la SAS



# Comment choisir entre la SARL et la SAS ?

Ensemble	Nombre de créations en 2016 (en milliers)				Evolution 2015-2016 en %
	cumul	Sociétés	Ei classiques	Micro-entrep.	
Industrie	24,6	8,6	7,7	8,3	1,9
Construction	61,6	26,5	18,6	16,5	-3,5
Commerce ; réparation d'auto moto	97,1	36,5	35,9	24,6	-0,7
Transports et entreposage	33,6	11,0	4,8	17,8	55,6
Hébergement et restauration	30,8	16,5	8,0	6,3	8,5
Information et communication	27,6	11,1	2,1	14,5	7,6
Activités financières et d'assurance	15,8	12,6	1,3	2,0	2,5
Activités immobilières	18,9	11,3	5,1	2,5	10,4
Activités spécialisées, scientifiques et techniques	90,6	27,6	11,9	51,0	9,5
Activités de services administratifs et de soutien	34,4	11,8	9,1	13,5	5,5
Enseignement	27,4	3,5	2,1	21,7	3,8
Santé humaine et action sociale	42,0	3,0	24,3	14,7	5,6
Arts, spectacles et activités récréatives	19,2	2,9	2,9	13,4	3,0
Autres services aux ménages	30,4	5,9	8,6	16,0	-2,0
<b>Ensemble</b>	<b>554,0</b>	<b>188,8</b>	<b>142,4</b>	<b>222,8</b>	<b>5,5</b>

Source : Insee, répertoire des entreprises et des établissements (Sirene).



# Comment choisir entre la SARL et la SAS ?

En %

année	SARLU	SARL	SASU	SAS	Autres sociétés
2012	29	48	8	11	4
2013	24	42	15	15	4
2014	22	35	20	19	4
2015	19	29	27	21	4
2016	16	24	33	23	4

Source : Insee, répertoire des entreprises et des établissements (Sirene).



# Comment choisir entre la SARL et la SAS ?

Le nombre d'entreprises créées augmente de 6 %

Évolution du nombre de créations d'entreprises en milliers

année	Sociétés	Entrep ind	Micro-entrep
2007	160,4	165,4	0
2008	161,8	169,6	0
2009	152,3	107,9	320
2010	163,7	99,8	358,6
2011	166,7	91,3	291,8
2012	159,5	83	307,5
2013	158,9	104,4	274,9
2014	165,7	101,6	283,5
2015	172	129,7	223,4
<b>2016</b>	<b>188,8</b>	<b>142,4</b>	<b>222,8</b>

Source : Insee, répertoire des entreprises et des établissements (Sirene).



# Comment choisir entre la SARL et la SAS ?

Le nombre d'entreprises créées augmente de 6 %

Évolution du nombre de créations par régions en %

	Évol 2015/2014	Évo 2016/2015
<b>Ensemble</b>	<b>-4,7</b>	<b>5,5</b>
Île-de-France	1,3	12,9
Ensemble	-4,7	5,5
Corse	-5,7	4,8
Normandie	-9,9	4,7
Grand Est	-13,9	4,2
Auvergne-Rhône-Alpes	-6,2	3,8
La Réunion	-7,8	3,6
Occitanie	-6,3	3,4
Martinique	1,2	2,6
Bourgogne-Franche-Comté	-9,2	2,5
<b>Nouvelle-Aquitaine</b>	<b>-4,6</b>	<b>2,4</b>
Hauts-de-France	-6,3	2,2
Pays de la Loire	-6,2	1,9
Provence-Alpes-Côte d'Azur	-5,1	1,9
Bretagne	-4,9	1,7
Guadeloupe	-1,7	0,4
Centre-Val de Loire	-7,1	-0,5
Mayotte	-3,1	-3,4
Guyane	-11,3	-6,5

Source : Insee, répertoire des entreprises et des établissements (Sirene).



## Comment choisir entre la SARL et la SAS ?

	SARL	SAS
Capital social	Aucun capital social minimum n'est requis	
Associés	<ul style="list-style-type: none"><li>- La SARL peut être <u>unipersonnelle</u> (EURL)</li><li>- La SARL <u>pluripersonnelle</u> ne doit pas compter plus de 100 associés</li></ul> <p>Les associés peuvent être des personnes physiques ou morales</p>	<ul style="list-style-type: none"><li>- La SAS peut être <u>unipersonnelle</u> (SASU)</li><li>- La SAS <u>pluripersonnelle</u> doit avoir 2 associés au minimum (pas de limitation)</li></ul> <p>Les associés peuvent être des personnes physiques ou morales</p>



## Comment choisir entre la SARL et la SAS ?

	SARL	SAS
Dirigeants	<ul style="list-style-type: none"> <li>- La SARL peut avoir <u>un ou plusieurs gérants</u></li> <li>- Personnes physiques</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- La SAS est dirigée par un <u>président</u></li> <li>- Personnes physiques ou morales</li> <li>- Les statuts peuvent nommer des directeurs généraux aux côtés du président</li> </ul>
Responsabilité des dirigeants	<ul style="list-style-type: none"> <li>- <u>Responsabilité civile et pénale</u> pour les fautes commises dans leur gestion</li> <li>- <u>Responsabilité fiscale</u> en cas de fraude ou de non-respect répété des obligations fiscales</li> </ul>	
Responsabilité des associés	<p>Responsabilité limitée au montant des apports</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Cette limite perd de son intérêt lorsque les associés donnent des garanties personnelles pour les emprunts <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Exemple : un cautionnement</li> </ul> </li> </ul>	



## Comment choisir entre la SARL et la SAS ?

	SARL	SAS
Régime fiscal de la société	<ul style="list-style-type: none"><li>- Relève de plein droit de l'IS sauf quand elle est unipersonnelle</li><li>○ Pour les SARL de famille (parts détenues par les membres d'une même famille et activité commerciale, industrielle, artisanale ou agricole)</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>- Relève de plein droit de l'IS</li></ul>





# Comment choisir entre la SARL et la SAS ?

	SARL	SAS
Régime fiscal des associés	<p>Le régime fiscal des associés dépend de la société</p> <ul style="list-style-type: none"><li>○ Sociétés relevant de l'IR<ul style="list-style-type: none"><li>▪ Les bénéfices sont réputés acquis par les associés à la clôture de l'exercice à hauteur de leur quote-part</li><li>▪ Les bénéfices sont imposés au barème progressif de l'IR dans la catégorie correspondant à l'activité</li></ul></li><li>○ Sociétés relevant de l'IS<ul style="list-style-type: none"><li>▪ La bénéfice de la société est passible de l'IS au taux normal de 28 % (voir période transitoire)<ul style="list-style-type: none"><li>• La fraction de bénéfice n'excédant pas 38 120 € est soumise au taux réduit de 15 % sous réserve de certaines conditions</li></ul></li><li>▪ Une fois l'impôt payé par la société, les associés ont le choix de distribuer tout ou partie du bénéfice net après impôt ou de ne pas le distribuer<ul style="list-style-type: none"><li>• En cas de distribution de dividendes, les dividendes perçus sont soumis au barème progressif de l'IR<ul style="list-style-type: none"><li>▫ Après application d'un abattement de 40 %</li><li>▫ Et aux prélèvements sociaux au taux global de 15,5 %</li></ul></li></ul></li></ul></li></ul>	



## Comment choisir entre la SARL et la SAS ?

	SARL	SAS
Statut social des dirigeants	<p>Le régime social dépend du caractère majoritaire ou minoritaire de la gérance</p> <ul style="list-style-type: none"><li>○ <b>Gérant majoritaire</b><ul style="list-style-type: none"><li>▪ Régime des non-salariés</li></ul></li><li>○ <b>Gérant minoritaire ou égalitaire</b><ul style="list-style-type: none"><li>▪ Régime des salariés</li></ul></li></ul>	<p>Les dirigeants des SAS sont affiliés au régime des salariés</p>



# Comment choisir entre la SARL et la SAS ?

	SARL	SAS
Assiette des cotisations sociales	<p>Cela dépend de la situation du gérant</p> <ul style="list-style-type: none"><li>○ <b>Gérant majoritaire/régime des non-salariés</b><ul style="list-style-type: none"><li>▪ Sociétés relevant de l'IR<ul style="list-style-type: none"><li>• L'assiette correspond<ul style="list-style-type: none"><li>▫ <b>Au revenu professionnel du dirigeant</b></li><li>▫ <b>A la quote-part de bénéfice perçue par le gérant</b></li></ul></li></ul></li><li>▪ Sociétés relevant de l'IS<ul style="list-style-type: none"><li>• Assiette calculée en fonction de la rémunération du gérant et de la fraction des dividendes dépassant 10 % du montant du capital social majoré des primes d'émission et des sommes laissées en réserve</li></ul></li></ul></li><li>○ <b>Gérant minoritaire/égalitaire/non associé/régime des salariés</b><ul style="list-style-type: none"><li>▪ Assiette constituée par la rémunération du gérant</li></ul></li></ul>	<p>Pour les dirigeants affiliés au régime des salariés, les cotisations sociales sont calculées sur la base de la rémunération perçue</p>



## Comment choisir entre la SARL et la SAS ?

	SARL	SAS
Nomination d'un commissaire aux comptes	<p>Nomination d'un CAC obligatoire dès lors que 2 des 3 seuils légaux sont dépassés</p> <ul style="list-style-type: none"><li>○ Total du bilan &gt; 1,55 M€</li><li>○ Chiffre d'affaires &gt; 3,1 M€</li><li>○ Effectif &gt; 50 salariés</li></ul>	<p>Nomination d'un CAC obligatoire dans 2 situations</p> <ul style="list-style-type: none"><li>○ Lorsque la SAS contrôle ou est contrôlée par une ou plusieurs autres sociétés</li><li>○ Lorsque 2 des 3 seuils légaux sont dépassés<ul style="list-style-type: none"><li>▪ Total du bilan &gt; 1 M€</li><li>▪ Chiffre d'affaires &gt; 2 M€</li><li>▪ Effectif &gt; 20 salariés</li></ul></li></ul>



## Comment choisir entre la SARL et la SAS ?

	SARL	SAS
Transmission des parts/actions	<p>Cession à des tiers non associés</p> <ul style="list-style-type: none"><li>○ Nécessité de l'agrément des associés</li></ul> <p>Cession entre associés, à des conjoints, ascendants ou descendants</p> <ul style="list-style-type: none"><li>○ Libre cession sauf clause contraire</li></ul>	<p>Libre cession des actions</p> <p>Les statuts peuvent organiser les cessions et émettre des conditions</p> <ul style="list-style-type: none"><li>○ Exemple : une clause d'agrément</li></ul>



# Pour résumer grossièrement les charges sociales

- Le président de SAS est assimilé salarié  
coût pour l'entreprise pour un salaire de 50 000 € net à l'année :  
 $(50\ 000 / 0,8) * 1,4 = 87\ 500\ €$
- Le gérant majoritaire de SARL est au RSI,  
assimilé travailleur indépendant  
coût pour l'entreprise pour un salaire de 50 000 € net à l'année :  
 $50\ 000 * 1,5 = 75\ 000\ €$



# Pour résumer grossièrement les dividendes

La SARL et la SAS peuvent verser des dividendes à leurs propriétaires :

Dans une SARL avec un faible capital, le dividende a un surcoût d'environ 50 % de RSI.



# Pour résumer grossièrement l'impôt sur les sociétés

- Dans tous les cas, les salaires des dirigeants sont déductibles du résultat pour le calcul de l'impôt sur les sociétés. Les dividendes, JAMAIS !!
- Donc se rémunérer sous forme de salaire permet de réduire l'impôt sur les sociétés !

» Voyons cela avec un exemple chiffré :





# Exemple

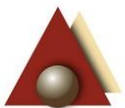
Soit la SARL unipersonnelle ARGENTFACILE dont voici les caractéristiques :

- Résultat avant rémunération des dirigeants : 100 000 €
- Capital social 7 000 €
- Dirigeant = associé unique : M. CRESUS

M. Crésus souhaite retirer de sa société 30 000 € net pas an. Il a un taux moyen d'imposition de 15 % à l'impôt sur le revenu.

Autres hypothèses :

- Taux d'IS : 15 % jusqu'à 38 120 € et 28 % au-delà
- Taux de cotisations sociales RSI : 50 % du net
- Taux de cotisations du président de SAS : 75 % du net
- Taux de CSG sur les dividendes : 15,5 %
- Taux de RSI sur dividendes de la SARL : 50 %



# 1er cas, le dirigeant de SARL prend 100% sous la forme d'un salaire

Résultat avant IS et rémunération du dirigeant	100 000,00 €
rémunération nette du dirigeant	-30 000,00 €
RSI du dirigeant	-15 000,00 €
<b>Résultat avant IS</b>	<b>55 000,00 €</b>
IS	-10 444,40 €
<b>Résultat net</b>	<b>44 555,60 €</b>
pression fiscale et sociale de l'entreprise	25 444,40 €
pression fiscale du dirigeant (impôt sur le revenu)	4 050,00 €
<b>pression fiscale et sociale totale</b>	<b>29 494,40 €</b>
<b>RESTE DANS LA POCHE DU DIRIGEANT</b>	<b>25 950,00 €</b>



# 2ème cas, le dirigeant de SARL prend 100% sous la forme d'un dividende

Résultat avant IS et rémunération du dirigeant	100 000,00 €
rémunération nette du dirigeant	0,00 €
RSI du dirigeant	-14 650,00 €
<b>Résultat avant IS</b>	<b>85 350,00 €</b>
IS	-18 942,40 €
<b>Résultat net</b>	<b>66 407,60 €</b>
pression fiscale et sociale de l'entreprise	33 592,40 €
pression fiscale du dirigeant (impôt sur le revenu)	2 808,50 €
abattement de 40 % du dividende et CSG	
<b>pression fiscale et sociale totale</b>	<b>36 400,90 €</b>
<b>RESTE DANS LA POCHE DU DIRIGEANT</b>	<b>27 191,50 €</b>



# 3ème cas, le dirigeant de SARL prend 50% sous la forme d'un salaire et 50 % sous forme de dividende

Résultat avant IS et rémunération du dirigeant	100 000,00 €
rémunération nette du dirigeant	-15 000,00 €
RSI du dirigeant	-15 350,00 €
<b>Résultat avant IS</b>	<b>69 650,00 €</b>
IS	-14 546,40 €
<b>Résultat net</b>	<b>55 103,60 €</b>
pression fiscale et sociale de l'entreprise	29 896,40 €
pression fiscale du dirigeant (impôt sur le revenu)	3 483,50 €
<b>pression fiscale et sociale totale</b>	<b>33 379,90 €</b>
<b>RESTE DANS LA POCHE DU DIRIGEANT</b>	<b>26 516,50 €</b>



# Récapitulatif SARL

	SARL		
	100% SALAIRE	100% DIVIDENDE	50% - 50%
PRESSIION FISCALE ET SOCIALE DE L'ENTREPRISE	25 444 €	33 592 €	29 896 €
PRESSIION FISCALE DU DIRIGEANT	4 050 €	2 809 €	3 484 €
<b>PRESSIION TOTALE</b>	<b>29 494 €</b>	<b>36 401 €</b>	<b>33 380 €</b>
<b>RESTE DANS LA POCHE DU DIRIGEANT</b>	<b>25 950 €</b>	<b>27 192 €</b>	<b>26 517 €</b>



# 1er cas, le dirigeant de SAS prend 100% sous la forme d'un salaire

Résultat avant IS et rémunération du dirigeant	100 000,00 €
rémunération nette du dirigeant	-30 000,00 €
Charges sociales du dirigeant	-22 500,00 €
<b>Résultat avant IS</b>	<b>47 500,00 €</b>
IS	-8 344,40 €
Résultat net	39 155,60 €
pression fiscale et sociale de l'entreprise	30 844,40 €
pression fiscale du dirigeant (impôt sur le revenu)	4 050,00 €
<b>pression fiscale et sociale totale</b>	<b>34 894,40 €</b>
<b>RESTE DANS LA POCHE DU DIRIGEANT</b>	<b>25 950,00 €</b>



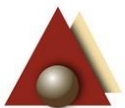
# 2ème cas, le dirigeant de SAS prend 100% sous la forme d'un dividende

Résultat avant IS et rémunération du dirigeant	100 000,00 €
rémunération nette du dirigeant	0,00 €
Charges sociales du dirigeant	0,00 €
<b>Résultat avant IS</b>	<b>100 000,00 €</b>
IS	-23 044,40 €
Résultat net	76 955,60 €
pression fiscale et sociale de l'entreprise	23 044,40 €
pression fiscale du dirigeant (impôt sur le revenu)	7 350,00 €
<b>pression fiscale et sociale totale</b>	<b>30 394,40 €</b>
<b>RESTE DANS LA POCHE DU DIRIGEANT</b>	<b>22 650,00 €</b>



# 3ème cas, le dirigeant de SAS prend 50% sous la forme d'un salaire et 50 % sous forme de dividende

Résultat avant IS et rémunération du dirigeant	100 000,00 €
rémunération nette du dirigeant	-15 000,00 €
Charges sociales du dirigeant	-11 250,00 €
<b>Résultat avant IS</b>	<b>73 750,00 €</b>
IS	-15 694,40 €
Résultat net	58 055,60 €
pression fiscale et sociale de l'entreprise	26 944,40 €
pression fiscale du dirigeant (impôt sur le revenu)	5 700,00 €
<b>pression fiscale et sociale totale</b>	<b>32 644,40 €</b>
<b>RESTE DANS LA POCHE DU DIRIGEANT</b>	<b>24 300,00 €</b>





# Récapitulatif SAS

	SAS		
	100% SALAIRE	100% DIVIDENDE	50% - 50%
PRESSION FISCALE ET SOCIALE DE L'ENTREPRISE	30 844 €	23 044 €	26 944 €
PRESSION FISCALE DU DIRIGEANT	4 050 €	7 350 €	5 700 €
<b>PRESSION TOTALE</b>	<b>34 894 €</b>	<b>30 394 €</b>	<b>32 644 €</b>
<b>RESTE DANS LA POCHE DU DIRIGEANT</b>	<b>25 950 €</b>	<b>22 650 €</b>	<b>24 300 €</b>



# Récapitulatif général

SAS			
	100% SALAIRE	100% DIVIDENDE	50% - 50%
PRESSION TOTALE	34 894 €	30 394 €	32 644 €

SARL			
	100% SALAIRE	100% DIVIDENDE	50% - 50%
PRESSION TOTALE	29 494 €	36 401 €	33 380 €

En rouge, il y a match .....mais .....



# Avez-vous pensé à votre retraite ?

Pour valider les 4 trimestres dans l'année, il faut avoir déclaré un salaire d'au moins de 6 000 € !!!

La retraite du privé est calculée à partir de vos 25 meilleures années !!

